



PAYS CHAMPIONS S'ENGAGEANT À TRANSFORMER LEURS PROGRAMMES FONDES SUR LES TERRES

Appel à demandes de soutien pour aider les pays à renforcer les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres et les cadres de planification intégrée de l'utilisation des terres

En octobre 2015, la douzième session de la Conférence des Parties (CdP) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) a approuvé la cible 15.3 des ODD, qui inclut le concept de neutralité de la dégradation des terres (NDT), comme un véhicule puissant pour conduire la mise en œuvre de la Convention. Peu après et conformément au mandat de la CdP, l'interface science-politique de la CNULCD a publié le Cadre conceptuel scientifique relatif à la neutralité¹ en matière de dégradation des terres pour fournir une base scientifique pour la compréhension, la mise en œuvre et le suivi de la NDT, et le Secrétariat et le Mécanisme mondial de la CNULCD ont lancé le Programme² de définition de cibles de NDT afin d'aider les pays parties à utiliser les meilleures données disponibles pour évaluer les niveaux de référence de la dégradation des terres et définir des cibles et mesures volontaires de NDT.

En février 2023, le programme de définition de cibles de NDT (PDC NDT) a soutenu un total de 130 pays participants, 107 pays ayant achevé avec succès ce processus volontaire et 101 pays ayant déjà publié leurs résultats sur le site Web³ de la CNULCD. Selon une récente évaluation⁴ mondiale, les pays parties à la CNULCD se sont engagés, par le biais des seules cibles volontaires de NDT, à restaurer un total estimé à plus de 450 millions d'hectares de terres dégradées. Cependant, malgré les progrès considérables réalisés à ce jour, les conclusions de la deuxième édition du 'Perspectives Territoriales Mondiales'⁵ présentées en 2022 nous indiquent clairement que nous devons faire plus, plus vite et mieux pour lutter contre la crise mondiale de la dégradation des terres.

Dans ce contexte et compte tenu du mandat donné par la CdP15 à cet égard, les pays parties peuvent améliorer leurs cibles de NDT afin de s'assurer qu'elles sont plus quantitatives, spécifiques, limitées dans le temps, cohérentes avec les politiques, explicites dans l'espace, liées à la planification intégrée de l'utilisation des terres et sensibles aux questions de genre. Il est également nécessaire de développer des outils pour soutenir la planification de scénarios et l'analyse des compromis afin d'informer et d'améliorer la prise de décision en matière de planification de l'utilisation des terres, et de fournir un renforcement des capacités et une aide à la décision adéquats.

Le renforcement des cibles de NDT et des cadres de planification intégrée de l'utilisation des terres sera essentiel pour soutenir l'environnement favorable dont les pays ont besoin pour combler les lacunes de

¹ <https://www.unccd.int/resources/reports/scientific-conceptual-framework-land-degradation-neutrality-report-science-policy>

² <https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/projects-programmes/ldn-target-setting>

³ <https://www.unccd.int/our-work/country-profiles/voluntary-ldn-targets>

⁴ <https://www.pbl.nl/en/publications/goals-and-commitments-for-the-restoration-decade>

⁵ <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo2>

la mise en œuvre de la NDT et fournir une réserve de programmes et de projets qui répondent aux cibles terrestres et permettent d'atteindre un statut d'équilibre des terres saines et productives d'ici 2030. Cette approche améliorera les efforts de mise en œuvre conjointe entre les conventions de Rio et apportera des contributions essentielles aux multiples ODD et à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

À cette fin, et suite au mandat de la CdP visant à développer le processus de définition de cibles de NDT et à améliorer les cadres de planification intégrée de l'utilisation des terres, le Secrétariat, le Mécanisme mondial de la CNULCD et ses partenaires ont développé la deuxième phase du PDC NDT (2.0), qui comprend un projet d'activité habilitante financé par le FEM et développé en collaboration avec l'UICN afin de faciliter « l'intégration de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) dans les cadres de planification de l'utilisation des terres pour renforcer les environnements nationaux favorables de la CNULCD ».

L'objectif de cet appel à demandes de soutien est de sélectionner 15 pays champions qui s'engagent à transformer leurs programmes fondés sur les terres et à démontrer comment porter les efforts de politique et de mise en œuvre de la CNULCD à un niveau supérieur. Par le biais du PDC NDT 2.0, la CNULCD fournira des services de soutien technique et financier dédiés à ces pays et établira également une liste d'attente de pays supplémentaires intéressés. En fonction de la demande reçue des pays et sous réserve des ressources disponibles, la CNULCD peut étendre son soutien à d'autres pays qui répondent aux critères de sélection, par l'intermédiaire d'agences partenaires qui souhaitent soutenir ce travail.

Les critères suivants seront appliqués pour la sélection des pays :

1. Le pays a achevé son processus de définition de cibles de NDT et les cibles de NDT sont accessibles au public (par exemple, sur le site Web de la CNULCD) ;
2. Le pays a défini des cibles et/ou des mesures spécifiques de NDT liées à la planification intégrée de l'utilisation des terres ;
3. Le pays fournit des informations sur les efforts en cours pour renforcer ses cibles et mesures de NDT, ainsi que sur les activités de mise en œuvre connexes ;
4. Le pays fournit des informations sur les efforts en cours pour renforcer les cadres de planification intégrée de l'utilisation des terres, y compris les projets pertinents ;
5. Le pays fait preuve d'un engagement politique de haut niveau pour mener un processus national visant à renforcer ses cibles de NDT et son cadre de planification intégrée de l'utilisation des terres ;
6. Le pays appartient à l'une des annexes régionales de la CNULCD et est éligible au financement du FEM (remarque : dans le cadre du processus de sélection, la CNULCD veillera à un équilibre régional adéquat parmi les pays sélectionnés).

Le Mécanisme mondial est très heureux d'inviter les pays parties à soumettre leurs demandes de soutien sous la forme d'une lettre officielle qui doit : (i) être signée par le ministre de l'institution à laquelle appartient le Point Focal National (PFN) de la CNULCD ; (ii) être soumise par Points Focaux Nationaux de la CNULCD officiellement désignés ; et (iii) décrire comment le pays répond aux critères de sélection. La demande de soutien doit être envoyée avant le 2 juin 2023 à l'adresse électronique suivante : LDNtargetsetting@unccd.int.